



Procès-verbal du conseil d'école.

Du 18 octobre 2021

École primaire d'Arronville

Présents :

L'équipe enseignante : Mme Fleury, Mme Hermabessière, Mme Renoult

Les parents élus : Mme Assayag, Mme Bogucki, M Delaplace

Les représentants de la mairie : M Lessaint, Mme Faugeras

Absents Excusés :

M Coail, Mme Lemos, M Huguenin

Ouverture du conseil d'école 18h00

1. Présentation des participants

2. Les compétences du CE et son règlement intérieur :

cf documents distribués (annexe 1 et règlement intérieur)

3. Les résultats des élections des représentants de parents au CE :

83 parents inscrits : 26 votes, 4 bulletins nuls ->taux de participation de 31.33%

37 enveloppes non signées qui ne sont donc pas comptabilisées.

4. Le règlement intérieur de l'école

Cette année, il faudra récrire le règlement intérieur qui sera voté au prochain conseil d'école.

En attendant la mouture précédente est votée à l'unanimité.

Les représentants de parents demandent que l'équipe enseignante prévienne plus tôt pour les APC afin qu'ils puissent annuler la garderie le cas échéant.

5. La sécurité :

- Exercice d'évacuation :

Un exercice d'évacuation a eu lieu début septembre. 2min59 pour l'évacuation de l'ensemble des élèves et du personnel. L'appel a été réalisé au bout de 4min46, (temps plus important que les fois précédentes, un rappel des consignes a été fait)

- PPMS :

Pas encore d'exercice. L'école a été dotée d'un nouveau système d'alarme avec des télécommandes dans chacune des trois classes. Une nouvelle alarme intrusion devrait remplacer celle existante.

- Vigipirate :

Le plan Vigipirate est toujours d'actualité.

Pour le moment, la commune ne prévoit pas la réouverture du portail du parking de l'école, dans le but d'empêcher le passage ou l'arrêt de voitures devant l'école.

6. La gestion de la crise sanitaire

Les écoles du Val d'Oise sont dans une phase de test : si un élève était testé positif au COVID, l'ensemble de son groupe participerait à un test salivaire. En fonction du résultat les élèves pourraient reprendre l'école ou rester à domicile.

L'équipe enseignante n'a pas reçu les modalités précises de mise en œuvre de cette expérimentation.

Les documents ont été distribués aux parents afin de recueillir leur consentement. L'attestation de sécurité sociale (si accord des parents) est nécessaire.

Le travail en distanciel ne se fait qu'en cas de fermeture de classe.

Nous sommes actuellement en niveau 2 du protocole sanitaire. L'équipe enseignante a fait le choix de ne faire qu'un seul groupe au sein de l'école (le nombre de fratries est important, les maternelles montraient beaucoup de craintes vis-à-vis des plus grands))

7. Les évaluations de rentrée

- CE2 : en cours de passation pour les mathématiques. Rencontre individualisée des

parents au retour des vacances de la Toussaint.

- CE1 : Résultats non représentatifs du fait de l'effectif du niveau (4 enfants). La maitresse a reçu les familles pour présenter les résultats.
- CP : Pas d'item qui ressort, très légèrement pour celui ou il faut placer les nombres sur une droite non graduée. La maitresse a reçu les familles pour présenter les résultats.

8. Les projets :

- Il faut réécrire le projet d'école autour d'un grand thème le bien-être à l'école en fonction du projet académique.
- L'équipe enseignante proposent encore les conseils des élèves. Les élections des délégués ont eu lieu la semaine dernière.
- Sortie de fin d'année à Nausicaa le 7 juin. Visite de l'aquarium le matin avec ateliers pédagogiques et promenade sur la plage par la suite.
- Projet piscine début le vendredi 26 novembre et fin le 10 février. 10 vacances.
- Organisation d'un marché de Noël. Date à confirmer
- Randonnée : Les classes marcherons une fois par période.
- Projet pour la classe des CP/CE1 : correspondance avec les 17 autres régions de France.
- Pour la classe de CE/CM : Projet artistique. Une semaine au collège / Intervention de la SMIRTOM / Projet théâtre
- Nettoyons la nature : Les 3 classes y ont participé.
- Cueillette des pommes avec le foyer rural. Les pommes récoltées ont été transformés en jus.

9. Les travaux

- Les travaux réalisés :

Tableaux numériques installés. Alarme PPMS installée.
L'école été doté de 12 tablettes mais peu utilisées par manque de connexion interne.
Connexion de toutes les classes à l'imprimante de l'école.

- Les Demandes :

- Avoir un accès Internet dans les classes pour utiliser les tablettes et les tableaux numériques.
- Le téléphone de la classe de la directrice n'est pas relié sur la bonne ligne téléphonique.
- Après visite de la société ASCO pour un contrôle de conformité demandé par la mairie, l'équipe enseignante a envisagé une remise aux normes de la structure de la salle de motricité. La mairie nous informe qu'elle prendra en charge la totalité des frais pour la remise aux normes.
- Installation des tables et chaises de la classe de CE2/CM. Quand est-ce prévu suite à l'erreur de livraison du fournisseur ?
- L'installation de paniers de basket dans la cour est une demande récurrente des élèves.

10. Le restaurant scolaire :

- Les représentants de parents demandent à la mairie qu'il puisse y avoir de l'aide aux devoirs le mardi soir en plus du lundi et du jeudi.
- Une autre demande déjà évoquée l'année dernière pour que les représentants des parents puissent assister au choix des menus.
- Des parents se questionnent sur l'ambiance du déjeuner, les représentants souhaiteraient participer à un repas.
- Madeleine (ATSEM) paye toujours ses repas à la cantine sur son temps de travail.

11. Agenda

Les prochains conseils d'école se dérouleront : Lundi 7 février à 18h et Lundi 20 juin à 18h

12. Remerciements :

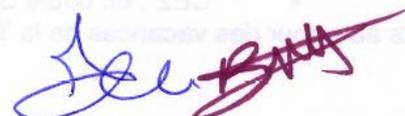
L'équipe enseignante remercie l'APEA pour toutes les dotations qui ont permis d'équiper les classes. Elle remercie également la mairie pour les tableaux numériques, les tablettes et le projet piscine.

Fermeture du conseil d'école : à 20h20

La directrice :
Mme Hermabessière



Le secrétaire de séance
Mme Renault et Mme Fleury



Annexe 1 :
Les compétences du conseil d'école
Article D411-2

Modifié par [Décret n°2008-463 du 15 mai 2008 - art. 4](#)

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux [articles 10 et 10-1 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990](#) relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- d) Les activités périscolaires ;
- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par [l'article L. 216-1](#) ;

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.



École Primaire
Impasse des Claquets
95810 Arronville

01 34 21 56 99
0950372n@ac-versailles.fr

Le règlement intérieur du conseil d'école 2021 - 2022

1. Les modalités des délibérations :

- La directrice d'école qui préside la réunion veille à ce que chacun puisse s'exprimer dans le cadre de l'ordre du jour.
- Les interventions doivent se faire dans le respect des personnes présentes et dans la sérénité nécessaire à un échange constructif.
- Le règlement intérieur et voté, les autres sujets à l'ordre du jour donnent lieu à informations et échanges de vues.

2. L'ordre du jour :

- L'ordre du jour est établi par la directrice d'école. Sur proposition du comité de parents, elle peut ajouter les points qu'elle juge utiles à l'ordre du jour.

3. La durée :

- En fonction de l'ordre du jour, le président de séance fixe la durée de la discussion allouée pour chaque point. Le conseil a une durée de 2 heures. L'ouverture et la fermeture du conseil d'école sont déclarés par le président de séance.

4. Le secrétaire de séance :

- Il est assuré par un enseignant ou un parent d'élève.

5. Le procès-verbal :

- Le procès-verbal est rédigé en même temps que se déroule le conseil d'école par le biais du tableau numérique.